



**PATRIARCAT DE MOSCOU**

Département des relations ecclésiastiques extérieures

## **L'Église orthodoxe russe a passé une première convention avec un pays d'Afrique**

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

\*\*\*\*\*  
DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*  
DIRECTION GENERALE  
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*  
DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES  
ET SOCIO-ECONOMIQUES

\*\*\*\*\*  
N° 027/MATDDL/DIRCAB/DGAT/DAPSE.22



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité – Travail  
\*\*\*\*\*

## **CONVENTION D'ETABLISSEMENT**

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,  
DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

ET

**L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**

**« Eglise Orthodoxe Russe en République Centrafricaine »  
(Patriarcat de Moscou, Exarchat patriarcal d'Afrique)**

- Considérant la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 et la Loi N°19.002 régissant les Organisations Non Gouvernementales (ONG) en République Centrafricaine du 16 janvier 2019, en son article 17, posant à toute O.N.G étrangère comme condition d'exercice de ses activités, la signature d'une Convention d'Etablissement avec le Ministre en Charge de l'Administration du Territoire ;
- Considérant la Loi n°61.233 réglementant les associations en République Centrafricaine du 27 mai 1961 en son article 11 faisant mention obligatoire d'une autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur à toutes associations étrangères avant l'exercice ;
- Considérant les dispositions de l'article 3 paragraphe 3 de la loi n°19.002 régissant les Organisations Non Gouvernementales (ONG) en République Centrafricaine du 16 janvier 2019, qui définissent une Convention d'Etablissement comme, un acte administratif par lequel l'Etat autorise une Association d'origine étrangère à s'installer et à exercer sur le territoire Centrafricain ;
- Considérant le Décret n°22.047 du 20 mars 2022 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local et fixant les attributions du Ministre en son article 2 alinéa 3 attribuant au Ministre d'appliquer la législation sur les associations Non Gouvernementales nationales et Internationales ;

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation – Sis Building Administratif -  
3<sup>ème</sup> Etage - Mail : [territoire@rocketmail.com](mailto:territoire@rocketmail.com).

**Service de communication du DREE, 07.07.2022.** L'Exarchat patriarcal de l'Église orthodoxe russe

en Afrique a passé une première convention avec un pays du continent africain, annonce le métropolite Léonide de Klin, exarque patriarcal de l'Église orthodoxe russe en Afrique sur sa chaîne-Telegram. Le hiérarque a qualifié cet acte d'historique.

Mgr Léonide a exprimé sa reconnaissance particulière au ministre de l'Administration du territoire de la République centrafricaine, Bruno Yapande.

Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a fondé l'Exarchat patriarcal d'Afrique le 29 décembre 2021, à la suite de nombreuses demandes émanant de prêtres africains en désaccord avec le chef du Patriarcat d'Alexandrie, qui a reconnu l'Église orthodoxe d'Ukraine non canonique. Au moment de sa fondation, 102 prêtres de huit pays d'Afrique ont rejoint l'Exarchat.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/89453/>